



# SNUDI FO Haute-Garonne

[www.snudifo31.com](http://www.snudifo31.com) Mail : [snudi.fo31@gmail.com](mailto:snudi.fo31@gmail.com)

93, bd de Suisse 31200 Toulouse Tél **05.61.47.89.55** Fax  
09.59.86.78.22

---

## Objet : demande d'audience en urgence concernant les CP à 12 en REP + et la fermeture des postes « plus de maîtres que de classes »

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons pris connaissance lors du CTSD et du CDEN de vos décisions concernant la fermeture des postes de « plus de maîtres que de classes » de REP + et de les redéployer pour permettre l'ouverture des CP à 12 en REP +. Nous avons exprimé notre désaccord avec ces décisions et avons rappelé qu'à notre connaissance, notre département est le seul à avoir agi avec une telle précipitation.

En effet, si nous partageons l'idée que la baisse des effectifs dans les classes est un des axes majeurs de l'amélioration des conditions de travail des enseignants, nous considérons que ces baisses d'effectifs doivent pouvoir être obtenues dans toutes les classes, y compris hors éducation prioritaire.

De plus, nous constatons, qu'à ce stade, aucun poste budgétaire n'a été débloqué au niveau national, ce qui ne peut conduire qu'à détourner des moyens déjà insuffisants pour notre département.

Pour le SNUDI FO, la création de CP à 12 en REP + ne peut se faire à moyen constant en « réquisitionnant » des collègues déjà nommés sur d'autres postes, remettant ainsi en cause leurs garanties statutaires d'affectation sur un poste. La suppression des postes de 22 collègues « plus de maîtres que de classes » du jour au lendemain et après la première phase du mouvement empêche de fait les collègues de postuler sur un poste équivalent avec les priorités prévues dans le cadre d'une mesure de carte scolaire. Le SNUDI FO n'accepte pas une telle remise en cause des garanties statutaire de ces personnels.

De plus, nous relevons que cette mesure va poser dans de nombreuses écoles des problèmes de locaux. En effet, si les écoles ne disposent pas de salles de classe supplémentaires, ces nouvelles classes prendront place dans les autres salles disponibles (informatique, BCD, les salles des maîtres, les salles des RASED,...) ou dans des structures mobiles type Algéco. La commune de Toulouse proposerait même de poser des cloisons dans les classes de CP pour les dédoubler. De telles dégradations des conditions de travail sont inacceptables pour le SNUDI-FO.

Le SNUDI FO considère donc qu'une amélioration des taux d'encadrement dans certaines classes de REP + doit s'effectuer avec l'ouverture des postes budgétaires correspondants et la mise en œuvre de travaux lorsque les locaux ne permettent pas un accueil satisfaisant.

Le SNUDI FO revendique l'ouverture des postes nécessaires et l'abondement de la liste complémentaire à hauteur des besoins.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de revenir sur votre décision de fermer les postes de « plus de maîtres que de classes » ainsi que sur l'ouverture prononcée des classes de CP à 12 si les collègues des écoles concernés considèrent que ces ouvertures, compte-tenu de leurs locaux et leurs conditions de travail, entraîneraient une désorganisation de leur école.

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir recevoir en urgence le SNUDI FO en audience sur cette question spécifique afin de trouver une issue positive et que la situation de chaque école concernée puisse être évoquée.

Veillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes respectueuses salutations.

Christophe Lalande  
Secrétaire départemental du Snudi FO